



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 31 janvier 2019

Objet de la délibération

**ECHANGE DE DELAISSES DE TERRAIN RUE DU GORH-LEUR ET
DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC**

Le trente et un janvier deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Marie-Françoise CÉREZ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2019.01.004

ECHANGE DE DELAISSES DE TERRAIN RUE DU GORH-LEUR ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Yves GUYOT

Monsieur BERNARD Pierre vient d'acquérir une maison au 18, rue du Gorh-Leur, cadastrée section BM numéro 172, afin de la rénover.

Par correspondance en date du 3 décembre dernier, il sollicite un échange de terrains à intervenir avec la Ville (Domaine Public) conformément au plan joint à la présente.

Il s'agit actuellement d'un cheminement piétonnier utilisé essentiellement par un riverain situé au Nord de cette voie.

Cette opération nécessitera la mise en œuvre d'une enquête publique, afin de permettre ultérieurement le déclassement de ce terrain issu du Domaine Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 16 janvier 2019,

Vu la demande de Monsieur BERNARD Pierre en date du 3 décembre 2018,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cet échange sans soulte.
- **DIT QUE** les frais de géomètre, d'enquête publique et d'acte seront à la charge de Monsieur BERNARD.
- **AUTORISE** le Maire à lancer les procédures administratives et règlementaires nécessaires à cet échange et à signer l'acte relatif à cette transaction en l'étude de Maître MOORTGAT, notaire à KERVIGNAC.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU